



Test de paternité portant sur le père de ma fille

Par Visiteur

Bonjour,

le père(30ans) de ma fille m'a laissé enceinte de 8 mois parce qu'il souffre de schyzophrénie depuis 2005, et à cette période il était en crise. c'est une personne qui allie alcool et joints. les crises surviennent de facon aleatoire, et ne prend jamais son traitement plus de 2 mois après sa crise.

J'ai donc accouché seule et il est revenu 3 mois après (sous traitement qu'il a arrêté 1 mois apres) mais on n'a pas revécu ensemble. il n'a pas reconnu l'enfant. il me faisait du chantage lorque je ne souhaitais pas lui montrer ma fille en me disant qu'il souhaitait un test de paternité puisque j'ai eu l'enfant hors mariage, et que je suis pour lui, je cite, une salope (il me frequentait depuis 1999 (15 ans pour moi) et je l'ai jamais trompé, il a juste une mauvaise idée des filles en generale). Je refusais qu'il voit l'enfant pour ces raisons :il a tentait de m'écraser alors que j'avais ma fille dans les bras, m'insulte, me crache dessus et me frappe à mon domicile ma fille dans les bras(itt de 5 jrs + main courrante), tag dans la ville "melanie sale pute...." et je dois en oublier.

j'ai quand même eu des petits cadeaux de temps en temps, sans rien demander, et que j'ai accepté pour ne pas le froisser et éviter une nouvelle crise (vetements, jouets, mandat cash de 150? à noel?? (surement une idée de son avocat))

sans nouvelle depuis 2 mois (après la derniere itt), j'ai reçu une lettre de son avocat qui me dit que le pere de ma fille (16 mois)demande un test de paternité et suffisamment de preuves peuvent permettre cette demande (factures de voyages, photos de lui et de ma fille à mon domicile fournies par moi meme sous menaces).

pourriez-me dire s'il est possible que cette demande soit en sa faveur, que l'on lui autorise ce test?

est-ce que je peux refuser cette demande?

Croyez-vous que malgré sa maladie et s'il le demande à la suite du test, il pourrait avoir un droit de garde?

une fois qu'il est reconnu comme le père de l'enfant à t-il automatiquement la garde en alternance jusqu'à décision du tribunal?

j'ai peur que ma fille aille avec lui, il est dangereux et sa famille pas très stable. je me suis toujours occupée d'elle, et je l'aime depuis toujours et non partiellement comme lui.

je ne dors plus, je suis épuisée, je me pose trop de question et surtout j'ai peur. j'ai passé 10 ans à souffrir pour lui et par amour je ne lui ai jamais créé des histoires mêmes avec les coups, et la, c'est lui qui n'hésite pas encore à me faire du mal à m'envoyer au tribunal. j'aimerais être rassurée pour moi et ma fille.

je me suis trompée dans mon adresse mail :

Par Visiteur

Bonjour Madame

pourriez-me dire s'il est possible que cette demande soit en sa faveur, que l'on lui autorise ce test?

Si je comprends bien le père de votre fille souhaite engager une action en établissement du lien de filiation et pour ce faire son avocat souhaite faire réaliser un test de paternité? Est ce que le juge a été saisi? Parce que seul le juge peut demander la réalisation d'un tel test? Avez vous été convoquée à une audience?

Croyez-vous que malgré sa maladie et s'il le demande à la suite du test, il pourrait avoir un droit de garde?

une fois qu'il est reconnu comme le père de l'enfant à t-il automatiquement la garde en alternance jusqu'à décision du tribunal?

Les choses sont plus complexes. Tout d'abord la réalisation du test n'est pas systématique.

Ensuite si effectivement le juge ordonne un test et qu'il est établi qu'il est le père de votre fille, oui il aura le droit de solliciter un droit de garde.

Mais pour cela il devra saisir le juge aux affaires familiales et vous serez bien sur présente et je ne saurais trop vous conseiller de prendre un avocat afin d'expliquer le comportement du père de votre fille. Si le juge prend en compte vos arguments, mais qu'il souhaite que votre fille ait des contacts avec son père, il ordonnera sans doute des visites dans un centre aménagé à cet effet.

Cordialement